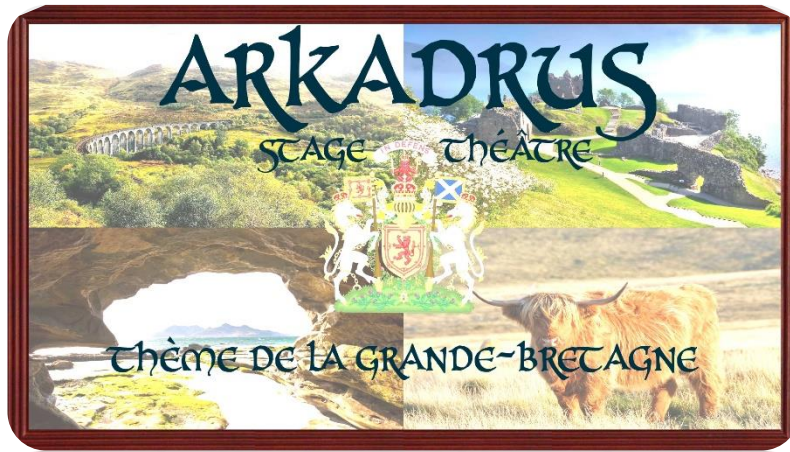


Ass ARKADRUS  
3 rue du Cèdre  
69400 Gleizé



07.68.24.68.76  
arkadrus@outlook.fr

## Stage Noël : Christmas Holiday Training

**Du Lundi 30 au Vendredi 3 janvier de 8h50 à 18h**  
(repos le 1<sup>er</sup> janvier) Domaine des Sources de Denicé

### Enfant 1

Nom :  
Prénoms :

Date de naissance :  
Age :  
Couleur préférée :

### Enfant 2 : (optionnel)

Nom :  
Prénoms :

Date de naissance :  
Age :  
Couleur préférée :

### Enfant 3 : (le cas échéant)

Nom :  
Prénoms :

Date de naissance :  
Age :  
Couleur préférée :

**Un seul mail et une seule adresse suffisent.**

### Père

Nom :  
Prénom :  
Mail :

Adresse :

Tél(s) :

### Mère

Nom :  
Prénom :  
Mail :

Adresse :  
Tél(s) :

# Fiche sanitaire

Renseignements médicaux

L'enfant suit-il un traitement ? Lequel ?

.....

L'enfant a-t-il des allergies alimentaires ? Lesquelles ?

.....

Recommandations des parents :

.....

Qui viendra récupérer l'enfant :

.....

**En cas d'urgence médicale** prévenir : Nom & Numéro.

.....



Nous prendrons soin de nous immerger dans la culture Britannique pendant ce stage !

# Règlement intérieur du stage :

Article 1 : Modalités d'inscription, remplir la présente fiche d'inscription complètement et la renvoyer au 157 rue Lopicque 69620 à Theizé ou au 3 rue du Cèdre 69400 Gleizé. **Garder l'exemplaire parents.**

Article 2 : Prévenir en cas d'absence ou de retard au-delà de 15mn au 07 68 24 68 76.

Article 3 : Les activités commencent à 9h15. Les enfants sont accueillis à partir de 8h50 jusqu'à 9h15 sur le lieu du stage. Les parents viennent les récupérer à partir de 18h jusqu'à 18h15.

Article 4 : ✦ Le stage a lieu du lundi au vendredi excepté le mercredi qui est jour de repos, au 105 route des Sources 69640 Denicé. Les enfants doivent respecter le lieu et laisser les locaux propres et en ordre sous la conduite des animateurs.

Article 5 : Encadrement par Jacques-Olivier Jadfard qui est titulaire du BAFA et Professeur de théâtre, de Blandine professeur de théâtre, titulaire du BAFD.



## Règlement (suite) :

Article 6 : Tarifs : Possibilité de payer en deux ou trois fois.

- ♣ Tarif unique à 150€ **pour tous les enfants.**
- ♣ **Envoyer avec le dossier, le chèque complétant tout le montant.**  
A l'ordre d'Arkadrus.

Article 7 : Les goûters sont offerts. Préciser si l'enfant doit éviter d'absorber certains produits. Lui seront proposés des crêpes, des gâteaux maison, des compotes, des jus de fruit, viande etc....

Article 8 : L'association est assurée pour ses activités. Les enfants sont assurés pour toute blessure survenue dans le cadre de l'activité. En cas de dommage matériel survenu à cause de l'enfant, c'est sa responsabilité civile qui est engagé. Cela n'est jamais arrivé car un temps d'informations sur le matériel de scène, lumières, et son est toujours abordé en début de stage.

Article 9 : Règlement intérieur enfants-animateurs. Le règlement intérieur enfants-animateurs sera élaboré **avec** les enfants. Il portera sur les droits et les devoirs de chacun, la politesse entre enfants et avec les adultes, l'ordre et la propreté avant et après activités. Les mots « grossiers » ne seront pas tolérés. L'écoute sera privilégiée entre tous. Il servira avant tout à établir le cadre pour que ce stage se déroule dans les meilleures conditions et soit pour tous un temps agréable à vivre, joyeux et qui donnera plein de bons souvenirs.

Article 10 : Des poubelles seront mise à disposition tout au long du stage, ainsi que du matériel de nettoyage. Toute salissure provoquée par l'enfant devra être nettoyée et aucun déchet ne sera toléré dans les locaux et devra être ramassé. L'enfant participera également au nettoyage final et aux rangement du matériel en cours et fin de stage.

# Règlement (fin) :

Article 11 : Age des enfants de 8 à 15 ans

Article 12 : Le stage portera sur la création d'un spectacle, de la gestion et la connaissance du théâtre à travers : Activités manuelles, éveil corporel, exercices d'émotions, de mémoires, de coordination, temps de partage et d'écoute.... Dans un cadre paisible et sur le thème de l'Ecosse.

Article 13 : Le spectacle sera monté pendant la semaine et joué devant les parents en fin de semaine, il sera mis en ligne sur notre site [arkadrus.fr](http://arkadrus.fr) via un lien YouTube.

Article 14 : Pour tout renseignements supplémentaire joindre Jacques-Olivier Jadfard au 07 68 24 68 76 mail : [arkadrus@outlook.fr](mailto:arkadrus@outlook.fr)

Mentions « Lu & Approuvé » et signatures Parents :

Mentions « Lu & Approuvé » et signature de l'enfant :

Fait à :

Le :

# Règlement intérieur du stage :

Article 1 : Modalités d'inscription, remplir la présente fiche d'inscription complètement et la renvoyer au 157 rue Lapicque 69620 à Theizé ou au 3 rue du Cèdre 69400 Gleizé. **Garder l'exemplaire parents.**

Article 2 : Prévenir en cas d'absence ou de retard au-delà de 15mn au 07 68 24 68 76.

Article 3 : Les activités commencent à 9h15. Les enfants sont accueillis à partir de 8h50 jusqu'à 9h15 sur le lieu du stage. Les parents viennent les récupérer à partir de 18h jusqu'à 18h15.

Article 4 : ✦ Le stage a lieu du lundi au vendredi excepté le mercredi qui est jour de repos, au 105 route des Sources 69640 Denicé. Les enfants doivent respecter le lieu et laisser les locaux propres et en ordre sous la conduite des animateurs.

Article 5 : Encadrement par Jacques-Olivier Jadfard qui est titulaire du BAFA et Professeur de théâtre, de Blandine professeur de théâtre, titulaire du BAFD.



## Règlement (suite) :

Article 6 : Tarifs : Possibilité de payer en deux ou trois fois.

- ♣ Tarif unique à 150€ **pour tous les enfants.**
- ♣ **Envoyer avec le dossier, le chèque complétant tout le montant.**  
A l'ordre d'Arkadrus.

Article 7 : Les goûters sont offerts. Préciser si l'enfant doit éviter d'absorber certains produits. Lui seront proposés des crêpes, des gâteaux maison, des compotes, des jus de fruit, viande etc....

Article 8 : L'association est assurée pour ses activités. Les enfants sont assurés pour toute blessure survenue dans le cadre de l'activité. En cas de dommage matériel survenu à cause de l'enfant, c'est sa responsabilité civile qui est engagé. Cela n'est jamais arrivé car un temps d'informations sur le matériel de scène, lumières, et son est toujours abordé en début de stage.

Article 9 : Règlement intérieur enfants-animateurs. Le règlement intérieur enfants-animateurs sera élaboré **avec** les enfants. Il portera sur les droits et les devoirs de chacun, la politesse entre enfants et avec les adultes, l'ordre et la propreté avant et après activités. Les mots « grossiers » ne seront pas tolérés. L'écoute sera privilégiée entre tous. Il servira avant tout à établir le cadre pour que ce stage se déroule dans les meilleures conditions et soit pour tous un temps agréable à vivre, joyeux et qui donnera plein de bons souvenirs.

Article 10 : Des poubelles seront mise à disposition tout au long du stage, ainsi que du matériel de nettoyage. Toute salissure provoquée par l'enfant devra être nettoyée et aucun déchet ne sera toléré dans les locaux et devra être ramassé. L'enfant participera également au nettoyage final et aux rangement du matériel en cours et fin de stage.

# Règlement (fin) :

Article 11 : Age des enfants de 8 à 15 ans

Article 12 : Le stage portera sur la création d'un spectacle, de la gestion et la connaissance du théâtre à travers : Activités manuelles, éveil corporel, exercices d'émotions, de mémoires, de coordination, temps de partage et d'écoute.... Dans un cadre paisible et sur le thème de l'Ecosse.

Article 13 : Le spectacle sera monté pendant la semaine et joué devant les parents en fin de semaine. Il sera mis en ligne sur notre site [arkadrus.fr](http://arkadrus.fr) via un lien YouTube.

Article 14 : Pour tout renseignements supplémentaire joindre Jacques-Olivier Jadfard au 07 68 24 68 76 mail : [arkadrus@outlook.fr](mailto:arkadrus@outlook.fr)

Signature de l'intervenant :

Jacques-Olivier Jadfard

